

18 novembre 2020

(20-8281)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES MEMBRES: ÉTATS-UNIS – EXIGENCES
RELATIVES AUX REGISTRES DE TRAÇABILITÉ SUPPLÉMENTAIRES
POUR CERTAINS PRODUITS ALIMENTAIRES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Le document ci-après, reçu le 13 novembre 2020, est distribué à la demande de la délégation des États-Unis d'Amérique.

1.1. Le 23 septembre 2020, l'Agence des médicaments et des produits alimentaires des États-Unis (FDA) a publié une proposition de règlement visant à établir des prescriptions supplémentaires relatives aux registres de traçabilité applicables aux personnes qui produisent, transforment, emballent ou détiennent les produits alimentaires définis dans le règlement. Il a été notifié à l'OMC sous la cote [G/SPS/N/USA/3203](#). Si elle était finalisée, la règle proposée, intitulée "Exigences relatives aux registres de traçabilité supplémentaires pour certains produits alimentaires", mettrait en œuvre l'article 204 d) de la Loi sur la modernisation des règles en matière d'innocuité des produits alimentaires de la FDA. C'est aussi un élément clé du plan d'action relatif à la nouvelle ère de la sécurité alimentaire intelligente de la FDA.

1.2. La traçabilité s'entend de la faculté de suivre le mouvement d'un produit alimentaire et de ses ingrédients à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement, tant en amont qu'en aval. Elle consiste à documenter et à établir des liens entre la chaîne de production, de transformation et de distribution des produits et ingrédients alimentaires.

1.3. En cas d'apparition d'une maladie d'origine alimentaire ou de survenance d'une contamination, un traçage efficace des produits aiderait la FDA et ceux qui produisent et vendent des produits alimentaires à trouver rapidement la source du produit contaminé et à repérer les endroits où la contamination a pu se produire. Cela permettrait de retirer plus rapidement du marché les produits concernés, ce qui réduirait les cas d'apparition de maladies d'origine alimentaire.

1.4. La règle proposée obligerait les personnes qui fabriquent, transforment, emballent ou détiennent des aliments inscrits sur la Liste des produits alimentaires soumis à la traçabilité (y compris les aliments qui contiennent des aliments inscrits sur la liste en tant qu'ingrédients) à tenir certains registres décrivant leurs opérations de traçabilité et les aliments qu'elles manipulent figurant dans la liste. Ces renseignements peuvent aider la FDA à comprendre leurs procédures et registres de traçabilité lorsqu'elle les examinera dans le cadre de l'apparition d'une maladie d'origine alimentaire ou d'une inspection de routine.

1.5. Les prescriptions en matière de tenue de registres énoncées dans la proposition de règle ne s'appliqueraient qu'aux aliments figurant sur la Liste des produits alimentaires soumis à la traçabilité (y compris les aliments qui contiennent des produits alimentaires figurant dans la liste en tant qu'ingrédients).

1.6. La FDA accepte les observations jusqu'au 21 janvier 2021. Après la clôture du délai pour la présentation d'observations, la FDA publiera la règle finale et la Liste des produits alimentaires soumis à la traçabilité.

1.7. La FDA tiendra une série de trois réunions publiques aux fins de l'examen de la proposition de règle. Les réunions publiques sont ouvertes à toutes les parties intéressées. Des renseignements complémentaires sur ces réunions et les modalités d'inscription sont disponibles sur le site Web de la FDA.

Renseignements complémentaires

- a. Documents
 - Avis publié au Federal Register: <https://www.federalregister.gov/documents/2020/09/23/2020-20100/requirements-for-additional-traceability-records-for-certain-foods>.
 - Proposition de Liste des produits alimentaires soumis à la traçabilité: <https://www.fda.gov/food/food-safety-modernization-act-fsma/food-traceability-list>.
 - b. Liens
 - Règle relative à la traçabilité des produits alimentaires: <https://www.fda.gov/food/food-safety-modernization-act-fsma/fsma-proposed-rule-food-traceability>.
 - Nouvelle ère de la sécurité alimentaire intelligente: <https://www.fda.gov/food/new-era-smarter-food-safety>.
 - Réunion publique: Les renseignements sur les réunions publiques, y compris les renseignements en matière d'enregistrement, sont disponibles sur le site Web de la FDA à l'adresse suivante: <https://www.fda.gov/food/cfsan-constituent-updates/fda-hold-public-meetings-discuss-requirements-additional-traceability-records-certain-foods-proposed>.
-